

## RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize, le vingt deux octobre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Monsieur BADAIRE Jean-Claude		
Madame PRUNEAU Michelle		
Madame CARRIÈRE Florence		
Madame ODRY Mauricette		
Madame SIMONNEAU Catherine		
Monsieur DESNOUES Joël		
	Monsieur GUÉNOT Alain	Monsieur Jean-Michel VÉTOIS
Monsieur SAUX Jean-Pierre		
Monsieur VÉTOIS Jean-Michel		

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
14 octobre 2013	14 octobre 2013	Monsieur Jean-Michel VÉTOIS

Approbation du compte rendu du Conseil du 29 juillet 2013.

### DÉCISIONS MODIFICATIVES :

#### **BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT :**

Afin de couvrir le montant des reversements des redevances modernisation et pollution auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et ainsi établir l'équilibre des comptes, il est nécessaire de prélever la somme de 13 044,00 € du compte 60612 (Fournitures non stockables) et de la porter au crédit du compte 014 (atténuation des produits). Le Conseil entend ses explications, et à l'unanimité de ses membres présents accepte cette opération.

#### **BUDGET COMMUNE :**

Suite à la création de la Communauté des Communes du Sullias, et de la nouvelle fiscalité que cela engendre, la participation communale de cette dernière doit être imputée au compte 73921 (Attribution de compensation). Afin de couvrir cette dépense, il est nécessaire de débiter le compte 6135 (locations mobilières) du montant de 3 384,00€ et de la porter au compte 73921.

Dans le cadre du FPIC, (Fonds National de péréquation des ressources Intercommunales et Communales), et afin de couvrir la participation demandées à chaque commune de la Communauté des Communes du Sullias, le Conseil à l'unanimité de ses membres présents décide de débiter le compte 73925 (Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales), et de créditer le compte 73111 (Contributions Directes).

Afin de couvrir les dépenses d'honoraires, dans le cadre de la création du commerce, le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, décide de débiter le compte 60632 (Fournitures de petit équipement), de la somme de 2 310,84 € afin de créditer le compte 205 (Honoraires).

### INDEMNITÉ de CONSEIL de Monsieur le TRÉSORIER de SULLY SUR LOIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier en date du 28 Août 2013 émanant de Monsieur Michel MOREAU, Comptable du Trésor de Sully sur Loire, chargé des

fonctions de Receveur de la commune. En effet en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Le Conseil Municipal prend connaissance du montant de cette indemnité qui s'élève à 350,29 € et à l'unanimité de ses membres présents donne son accord pour le versement de cette indemnité à Monsieur Gérard MOREAU.

#### ACHAT d'une ANTENNE pour RADIOPILOTAGE de l'HORLOGE de L'ÉGLISE :

Dans le cadre du contrat de maintenance octroyé à l'Entreprise DENIZET ELECTRO HORLOGE, cette société nous propose l'achat d'une antenne permettant le passage aux changements d'heures des cadrans de l'église. Le montant de cette installation est de 334,88 € TTC. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents accepte cet achat.

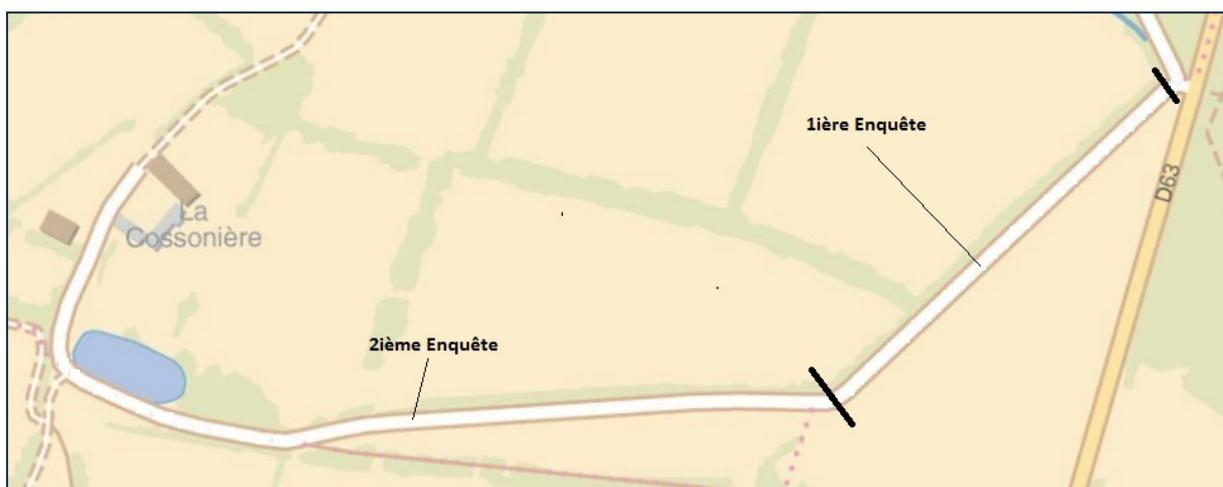
#### CONTRAT SEGILOG :

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents, de renouveler pour une durée de 3 ans, le contrat du prestataire informatique SEGILOG. Le montant annuel de 1 773,00€ HT, représente « les droits d'utilisation des logiciels », auquel il convient d'ajouter la « maintenance formation » qui s'élève à 197,00€ HT par an.

#### MISE à DISPOSITION d'un CONTENEUR à TEXTILES :

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de mise à disposition d'un conteneur à textiles émanant de l'Association KFB Solidaire. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents, et après en avoir délibéré, accepte cette proposition à condition qu'il y ait la place nécessaire et que le ramassage se fasse bien hebdomadairement, Monsieur le Maire contrôlera tous ces éléments avant de signer les pièces afférentes à cette opération.

#### VENTE du CHEMIN de « LA COSSONNIÈRE » :



Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint Florent le Jeune, vient de décider, après enquête publique, d'aliéner certains tronçons de chemins ruraux, en particulier celui qui concerne le chemin rural n°13, dit « Chemin de la Cossonnière ». Il explique que le tronçon de chemin mis à l'enquête publique ne correspond pas à ce qui avait été envisagé par la Commune et souhaité par le propriétaire concerné.

Dans ces conditions, il convient de diligenter l'enquête publique préalable à l'aliénation pour le tronçon omis lors de la récente procédure.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret 76.921, du 08/10/1976 relatif, notamment à l'aliénation des chemins ruraux,

Vu le décret du 20/08/1976 codifié aux articles R141-4 à R141-9 du Code de la Voirie Routière,

Vu sa délibération en date du 19 septembre 2012, relative au projet d'aliénation de divers chemins ruraux,

Après avoir entendu les explications du Maire,

**DECIDE** de soumettre à enquête publique le projet d'aliénation de la partie du chemin de la Cossonnière jusqu'à limite de commune.

**AUTORISE** le Maire à demander la désignation d'un commissaire enquêteur et à prendre un arrêté de mise à l'enquête.

**FIXE** la soulte prévue initialement de 50 000,00 € correspondant à la totalité de la vente du chemin, de la ferme de la Cossonnière à la Départementale RD63.

#### CLOTURE du COMMERCE :

Afin de finaliser l'extérieur du commerce, des devis ont été demandés pour l'élaboration d'une clôture. A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil décide de reporter cette opération sur le budget 2014.

#### SÉCURISATION de L'INTERSECTION des routes de GIEN / SULLY :

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur AUGER, responsable de la Direction des Routes Départementales à Sully sur Loire, est venu afin de proposer des solutions au problème rencontré, le miroir en place étant devenu inefficace. Monsieur le Maire demande au conseil de réfléchir soit la pose d'un nouveau miroir ou une solution autre. La décision sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Pompe au forage :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la pompe au forage a été changée par la Lyonnaise des Eaux. Il propose qu'une pompe neuve soit commandée afin de parer à toute défaillance. Le Conseil charge Monsieur le Maire de faire établir différents devis.

- Sécurisation des RD 54 et 157 :

La Direction des Routes Départementales de Sully sur Loire, a informé Monsieur le Maire de la mise en route prioritaire des RD 54 et 157, afin d'en assurer la sécurité. Le Conseil approuve à l'unanimité de ses membres présents, cette pose de panneaux STOP, sur les routes secondaires. Il est à noter que ces travaux sont à la charge du Conseil Général.

- Courrier du Président de l'AMICALE des SAPEURS POMPIERS :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant du nouveau Président de L'Amicale des Sapeurs Pompiers dans lequel il est fait état de l'absorption de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint-Florent par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint-Gondon. Le Conseil s'étonne de ne pas avoir été prévenu et regrette que le regroupement n'ait pas abouti sur :

« L'AMICALE des SAPEURS POMPIERS de SAINT-GONDON/SAINT-FLORENT ».

Dans ce même courrier Monsieur le Président demande si la Commune de Saint-Florent peut leur octroyer une subvention pour participer à l'inauguration du nouveau centre de Saint-Gondon. Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré ne souhaitent pas accorder cette aide. La commune versant tous les ans la somme de 200,00 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint-Florent, au même titre que les autres associations Saint-Florentaises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

BADAIRE Jean-Claude Maire	DESNOUES Joël Conseiller	SAUX Jean-Pierre Conseiller
PRUNEAU Michelle 1 <sup>ère</sup> Adjointe	GUÉNOT Alain Conseiller	SIMONNEAU Catherine Conseillère
	Pouvoir à M. VETOIS	
CARRIÈRE Florence 2 <sup>ème</sup> Adjointe	ODRY Mauricette Conseillère	VÉTOIS Jean-Michel Conseiller
		Pouvoir de M. GUENOT